



Appel jugement du tribunal des affaires familiales

Par **sam**, le **16/03/2010** à **09:45**

Bonjour, en date du 29 octobre 2009, nous avons reçu jugement. moi, la maman, garde totale des enfants de 5 et 7 ans le papa 1,3,5 ème weekend du mois + moitié des vacances scolaires + 350 euros pensions. doit récupérer les enfants le vendredi soir à la sortie scolaire et retour dimanche 19h. il n'est pas content. depuis qu'il sait que ce droit de visite n'est pas obligatoire, il me menace dès que quelque chose le contrarie, je le prends pas... Je dois être à la dispo de Monsieur. déjà quand je peux j'accepte qu'il les prenne le samedi 10 h mais finalement c'est toujours moi qui suis embêtée car je peux utiliser le samedi matin pour récupérer des heures de travail. son nouveau truc refuser de faire les devoirs aux enfants pendant le weekend. il veut que je lui remette les enfants devoirs faits mais moi le vendredi soir ils sont souvent fatigués de la semaine et le samedi matin ils dorment. alors déjà j'accepte le samedi 10h et en plus il ne faut qu'il n'a rien à faire le weekend. as t-il le droit de faire cela? Sachez qu'en plus qu'il fait appel du jugement, il veut 1 weekend sur 2, 3 semaines de congés avec les enfants, 350 € de pension (mais cela je n'y crois pas trop, il essaye de la faire baisser). et en plus cela fait un an qu'il n'a pas pris les enfants en congés, que je dois assumer les frais quand il ne les prends pas le WE ou vacances. cet été, il me propose de les prendre qu'une semaine ! je fais des mains courantes à chaque fois. Et il a pris un avocat.... et j'ai plein d'email écrits ou il parle de tout cela ou des SMS comme quoi il refuse le jugement. Sachez que c'est lui à la base qui a fait une requête devant la juge des affaires familiales pour demander tout cela. Ne va t-il pas se faire remonter les bretelles à la cour d'Aix? En plus je dois prendre un avoué, puis je demander le remboursement de ces frais. S'il arrive à une baisse de la pension, dois je lui rembourser des frais de justice? Voilà dites moi pour les devoirs, la réaction possible de la cour d'Aix devant de tels agissements, les frais s'il obtient ce qu'il veut. moi je souhaite maintenir le vendredi soir après l'école car sinon c'est encore moi qui devra me débrouiller pour les enfants. il a quand même une copine, des parents, la juge lui

a dit dans le jugement de se débrouiller déjà. nautre question, nous sommes séparés (dépacés) , puis je ouvrir de mon côté un livret A pour les enfants sans l'autorisation du père? merci de vos réponses.